

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D' ABITIBI
LOCALITÉ DE VAL-D'OR
« Chambre commerciale »

N° : 615-11-001228-107
615-11-001229-105

DATE : 20 septembre 2010

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE Me JOHANNE SIMARD, REGISTRAIRE

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition de:

NORTHERN STAR MINING CORP.

et

RESSOURCES JAKE INC.

Débitrices

et

SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE INC.

Syndic

JUGEMENT

[1] Les débitrices présentent une demande de prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition en vertu de l'article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;

[2] **VU** que la requête est contestée par une créancière garantie ;

[3] **VU** que le juge ne peut entendre la requête le 21 septembre 2010 puisque d'autres affaires qui doivent être instruites d'urgence sont fixées au rôle de cette journée;

[4] **VU** qu'il n'y a pas d'objection à proroger le délai pour le dépôt de la proposition jusqu'au 29 septembre 2010;

[5] **PAR CES MOTIFS, LA REGISTRAIRE :**

[6] **PROROGÉ** le délai pour le dépôt de la proposition au 29 septembre 2010;

[7] **ORDONNE** que la requête en prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition soit portée devant le juge pour audition et décision au 28 septembre 2010 à 8 h 45 ;

[8] **RESERVE** les recours des parties en opposition à la requête en prorogation de délai pour le dépôt de la proposition.


Me JOHANNE SIMARD, REGISTRAIRE

GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP
Procureurs des débitrices

LAVERY DE BILLY
Procureurs du syndic

OGILVY RENAULT
Procureurs de la créancière garantie opposante